

# REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

**COLLECTIVITE**

**COMMUNE  
D'HEILTZ LE MAURUPT**

**Nombre de conseillers :**

**en exercice**      **11**

**Présents**      **11**

**Votants**      **11**

**Délibération n°**      **17**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Séance du 11 avril 2011**

Par suite d'une convocation en date du 08/04/2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 11 avril 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

**Étaient présents :** MM. Michel **BAILLY**, Huguette **ROSSARD**, Claudine **DUBECHOT**, Thierry **LIGNOT**, Martine **BARDET**, René **MARTINEZ**, Guy **SALLES**, Stéphane **HETTE**, Thierry **NOISETTE**, **MUNEUX** Philippe, **MUNEUX** Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

**Absent(s) excusé(s) 0**

**Absent(s) : 0**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M MUNEUX Philippe est désigné secrétaire de séance.

## **Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 CCAS**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....  
Et de la publication, le.....  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....  
Le Maire,



Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Fait à Heiltz Le Maurupt, le 11 avril 2011  
Le Maire,

BAILLY Michel

**Date d'affichage**

/ /